

Mail du 11 juin 2020

Objet : Signalement par AmeliPro de la confirmation COVID-19 par scanner

Madame, Monsieur,

Docteur,

Dans le cadre du suivi de l'épidémie COVID-19, de nombreux scanners de Nouvelle Aquitaine se sont engagés à réaliser des confirmations diagnostiques de COVID-19 afin de permettre une alternative à la RT-PCR dans des cas précis.

Ces confirmations par scanner représentent une information épidémiologique importante, qui permet le suivi de l'épidémie, ainsi que la mise en place de mesures de maîtrise épidémique autour des cas probables identifiés.

L'outil AmeliPro permet de faire remonter cette information par des circuits sécurisés, qui garantissent la protection de l'information médicale.

Nous avons constaté néanmoins que certaines confirmations par scanner ne donnaient pas lieu à cette remontée d'information, empêchant toute gestion du cas et de ses contacts.

Afin de protéger ces patients et leurs proches, la responsabilité de procéder systématiquement à la remontée des cas confirmés par scanner repose sur les médecins imageurs, par l'utilisation de l'outil AmeliPro <https://authps-espacepro.ameli.fr/>

Nous joignons à ce message une courte fiche de rappel.

Vous remerciant par avance pour votre engagement,

La Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire (CRAPS)

● ● Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

05.57.01.44.91

ars33-crise@ars.sante.fr